

MEMORANDUM DE L'ASBL FEDEMOT



INTRODUCTION

Dans le cadre de ce mémorandum, FEDEMOT étant acteur dans le domaine de la prévention par rapport à la sécurité routière, de la mobilité et des transports propose quelques idées principales non exhaustives.

RAPPEL

Dès 2000, des motards responsables, expérimentés et volontaires ont fondé FEDEMOT et se sont constitué en ASBL en regroupant des membres actifs et des collaborateurs techniques.

FEDEMOT se positionne résolument comme partenaire actif des autorités politiques et administratives compétentes en matière de prévention et sécurité des véhicules 2 roues motorisés (2RM).

Cette sphère d'activité constitue véritablement le leitmotiv de l'association et le but principal de ses différentes activités.

ACTIVITES

La FEDEMOT axe ses activités dans sept domaines essentiels :

a) Formation des jeunes.

Depuis près de 20 ans, la FEDEMOT organise des « *journées préventions* » gratuites, en rencontrant les futurs cyclomotoristes pour dispenser dans les écoles et dans des structures itinérantes un enseignement théorique et pratique basé essentiellement sur la sécurité et la prévention.

Nous travaillons fréquemment avec les différentes forces de Police lors de salon ou journée de sécurité routière.

Il devient plus qu'urgent de mettre en œuvre un programme permettant (obligeant) chaque établissement scolaire à consacrer deux heures/an à la prévention routière par

rapport aux deux-roues motorisés. En effet, chaque adolescent se retrouvera un jour sur un scooter et cela sans aucune mise en garde du danger que cela représente, chaque parent argumentera bien entendu que son enfant ne sera jamais possesseur d'un scooter... Ne sera-t-il jamais passager, que va faire la jeune fille dont le copain arrive sur son nouveau scooter ?

On estime à +/- 200.000 le nombre de scooters et autres mobylettes (moins de 50 cc) en circulation dans ce pays, sachant que ce genre de véhicule passe souvent de main en main plus les divers passagers, il est plus que temps de réagir, nous parlons tout de même de vie humaine (13 fois plus de risque en 2RM).

En trente ans, la Belgique a vu le nombre de 2RM doublé, ce qui peut expliquer en partie un nombre de tués qui reste inquiétant. Parallèlement, dans les autres catégories de véhicules le nombre d'accidents mortelles diminuent. L'objectif qui tend à rendre nos routes plus sûres, n'étant pas encore atteints... Cela illustre bien l'importance de la sécurité routière : elle ne doit pas être délaissée.

En 20 ans, FEDEMOT a démontré son savoir-faire dans les établissements scolaires. Notre terrain de prévention et nos locaux permettent d'accueillir les écoles. Depuis 2011, nous avons élargit notre champ d'action à l'enseignement supérieur.

b) Médiation pénale

Depuis 2004, la FEDEMOT est partenaire des autorités judiciaires compétentes pour prendre en charge les jeunes cyclomotoristes condamnés dans le cadre de la médiation pénale. Cela uniquement sous forme de bénévolat (peut être qu'un jour le ministre de la justice....).

Notre dernier dossier dans le cadre de cette médiation pénale date de 2017... Nous prenons régulièrement contact avec la justice pour exprimer notre disponibilité.

c) Législation et réglementation.

Depuis 2000, la FEDEMOT - association composée de personnes d'expérience en matière de sécurité des véhicules à deux-roues motorisés- souhaite intervenir dans la législation et la réglementation en la matière.

Elle a formulé et formule encore des propositions constructives dans différents domaines de la sécurité, à savoir :

- La suppression de la classe « 25 km/h » pour supprimer l'effet pervers de la législation actuelle qui donne la possibilité d'acheter et de conduire un cyclomoteur sans permis, de plus 90 % de ces engins sont débridés et/ou trafiqués et peuvent parfois atteindre des vitesses de plus de 100 km/h !
- Une prise en compte de la moto dans les différents comités de mobilité où l'on sent nettement une opposition à parler moto, d'ailleurs aucun plan de mobilité ne relate l'impact de ce mode de déplacement pour une meilleure mobilité.
- La modification de la législation concernant certains véhicules sans habitacle même si certains ne sont plus assimilés aux motos. Exemple : Comme pour les cyclos, les utilisateurs de quads et trikes ne sont pas tenus de porter les équipements de protection, alors qu'ils sont plus puissants qu'un 50cc.

- N'autoriser la circulation des motos dans les couloirs réservés aux bus que sous certaines conditions, le danger est trop important par rapport aux cyclistes, aux usagers des transports en commun...
- Depuis 2011, les feux diurnes équipant les nouveaux véhicules ne permettent plus aux motocyclistes d'être « un peu mieux perçu » par les automobilistes... le vêtement réfléchissant est une solution !
- Alors que la technologie des feux de routes pour les voitures a bien évolué, les feux de croisement des motos restent insuffisants.
- La réduction de la TVA à 6% dans le cadre de l'achat des équipements de sécurité, même s'il s'agit de l'achat d'un casque seul et non d'un équipement complet.
- En matière de travaux publics, inciter les autorités compétentes à consulter FEDEMOT avant la réalisation de travaux d'aménagement de la voirie (notre charte aux communes)
- L'élaboration d'une réglementation efficace en vue d'assurer la sécurité et la fluidité des groupes de motards et notamment l'obligation pour les capitaines (bientôt signaleurs) de route de suivre une formation obligatoire afin d'obtenir un brevet certifiant leurs aptitudes.
- L'augmentation du nombre de parkings aménagés et réservés aux deux-roues motorisés.
- La reconnaissance par les compagnies d'assurances du suivi d'une formation donnant lieu à une réduction du montant de la prime.
- L'élaboration d'une juste et efficace législation en vue de la répression du bruit et de la vitesse excessive de certains utilisateurs de deux-roues motorisés.
- Un contrôle technique en cas d'accident et de revente du véhicule (moto et cyclo) afin d'assainir le marché de l'occasion (à l'exception de la catégorie ancêtre). Ce contrôle technique permettrait aussi le contrôle de l'émission de décibel tant au niveau moto que cyclo.
- Le renforcement de la répression concernant les infractions et des comportements mettant particulièrement en péril les usagers d'un deux-roues motorisé, donner des moyens suffisants à la police et aux Parquets pour éradiquer le sentiment d'impunité dont jouissent actuellement les automobilistes faisant usage inapproprié d'appareils électroniques de plus en plus répandus (GSM, GPS, DVD..)
- La participation de FEDEMOT à tout nouveau groupe de travail touchant à la politique de sécurité routière impliquant les 2RM.

d) Infrastructure et aménagements routiers.

Depuis longtemps, la FEDEMOT est consciente de l'état des routes mais il est plus qu'urgent de sensibiliser aussi (surtout les communes) sur l'état des voiries. En effet, les routes secondaires sont celles qui sont le plus souvent utilisées par les motocyclistes et non les autoroutes.

- Nids de poule ;
- Ornières ;
- Marquage au sol à la peinture glissante ;
- Signalisation mal adaptée.

En outre, la FEDEMOT a été la première à dénoncer la dangereuse configuration des rails de sécurité.

Dès lors, la FEDEMOT est intervenue activement pour sensibiliser les autorités compétentes et les contraindre à entreprendre les travaux nécessaires pour remédier à ce problème.

Observons en effet que la FEDEMOT s'est montrée très active dans le relevé du réseau routier (accès et sorties autoroutes).

Pour le réseau secondaire le relevé a également été effectué dans les provinces de Namur, Liège, Luxembourg, Charleroi, Brabant wallon. On constate d'ailleurs avec satisfaction, que certains travaux préconisés ont été réalisés. Malheureusement, on trouve encore des sections (même neuves) toujours dépourvues des lisses de protections spécifiques à la sécurité des motocyclistes.

Relevons encore que la FEDEMOT prône l'utilisation du deux-roues motorisé dans les centres urbains comme une solution à l'aisance des déplacements et la fluidité du trafic encore faut-il aménager des parkings adaptés.

e) Soutien et encadrement.

Depuis des années, la FEDEMOT est également active dans le rôle d'encadrement et de soutien de manifestations à but social, culturel, humanitaire ou sportif.

f) Aides et formations pour les personnes à mobilité réduite

En 2016, nous avons initiés des formations pour les personnes à mobilité réduite devant utiliser un fauteuil roulant électrique. Faute de soutien, nous avons dû abandonner ce projet.

Mais en 2019, grâce à la Wallonie qui soutient notre initiative, les formations peuvent reprendre. Pour ce faire, il est nécessaire de nous faire connaître auprès de certains organismes (centre de revalidation, etc.).

g) Formation des usagers 2RM

FEDEMOT est également présent pour permettre à toutes les personnes conscientes du danger de s'entraîner, s'améliorer et/ou apprendre la conduite en deux-roues motorisé, via des formations et des stages de perfectionnement : à prix coutant ! Car la sécurité ne doit pas être réservée aux plus nantis.

La prévention passe aussi par la formation !

MOYENS

La FEDEMOT fonctionne essentiellement sur base de subside.

Bien que son utilité soit unanimement reconnue, il apparaît cependant que les moyens financiers dont dispose la FEDEMOT restent insuffisants compte tenu de l'ampleur et de l'importance des problèmes de sécurité toujours croissants.

Cette situation doit être fondamentalement revue et les moyens matériels, financiers et humains doivent être adaptés aux objectifs de l'association pour lui permettre de les poursuivre avec succès et de les développer compte tenu des besoins vitaux toujours croissants puisqu'il s'agit de sécurité.

URGENT

Nous avons à notre disposition un terrain de prévention via la Sofico et la Région, nous louons à un privé un hangar que nous avons aménagé, mais cet endroit est loin d'être adapté pour recevoir les écoles.

Nos séances de prévention sont appréciées de tous (les écoles, les particuliers, les groupes de jeunes, etc.) Il devient impératif d'avoir des locaux en bon état pour ce qui est : une première en Wallonie et même dans le pays.

Un bâtiment dédié à la sécurité routière...

Depuis 2011, à proximité du terrain de manœuvres, FEDEMOT loue un entrepôt. Dans cet entrepôt vétuste, nous trouvons :

- Les bureaux de l'asbl ;
- Un garage où entreposer les véhicules utilisés lors des différentes actions de sensibilisation, de formation, ou autre ;
- Un local pour accueillir les écoles.

Nous accueillons dans cet endroit :

- Les personnes qui souhaitent s'entraîner sur notre terrain de manœuvres ;
- Des écoles ;
- Des stagiaires ;
- Des personnes souhaitant une initiation, des conseils avant de passer à l'achat d'un 2RM

Financièrement actuellement :

- Location de l'entrepôt
- Location du container bureau

Un bâtiment dédié à la sécurité routière à Liège nous permettrait **d'accueillir les écoles** dans des meilleures conditions.

Mais aussi d'accueillir, **différents partenaires** pour différentes réunions, colloques, etc. qui actuellement doivent se dérouler ailleurs (locaux du SPW, etc.).

Nous pourrions éventuellement remettre en place une **médiation pénale** avec la collaboration de la zone de police et du parquet de chaque arrondissement.

Nous pourrions aussi améliorer la partie théorique dispensée lors de **nos stages** de perfectionnement moto.

CONCLUSIONS

Au terme du présent mémorandum qui est un exposé succinct et non exhaustif des questions posées, la FEDEMOT tente de sensibiliser à ses objectifs.

Malgré les problèmes récurrents qu'elle rencontre depuis des années, la FEDEMOT – reconnue par les pouvoirs publics - entend confirmer sa position : celle d'un partenaire crédible et sérieux dans le domaine :

- De la mobilité et des transports
- De la prévention en matière de sécurité
- De la médiation pénale

Elle tient cependant à redire que la qualité de ses activités dépend aussi des moyens mis à sa disposition et que le bénévolat de ses membres a atteint la limite de la décence.

La FEDEMOT demande donc que des budgets et des moyens sérieux soient mis à sa disposition.

En symbiose avec les autorités qui lui font confiance, la FEDEMOT continuera d'être un partenaire essentiel et loyal en matière de sécurité et de prévention.

Elle sera dès lors à même de réaliser son objectif social au profit de tous.

LA FEDEMOT